

COLLECTIVITE : SYNDICAT MIXTE pour l'Elaboration, la Révision du SCOT des Communautés de communes Centre-Médoc, Cœur du Médoc et Méduillienne (SMERSCOT EN MEDOC)

SIEGE SOCIAL : Mairie – 33112 SAINT LAURENT MEDOC

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

siège de la Communauté de communes « Méduillienne »

4, place Carnot

BP 20065

33480 CASTELNAU-DE-MEDOC

Téléphone 05 56 58 65 21 Fax 05 57 88 95 79

Courrier électronique : medullienne@cdcmedullienne.fr

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ : Monsieur le Président

Ordonnateur : Monsieur le Président

Comptable public assignataire des paiements : Le Receveur syndical, Trésorier de PAUILLAC

Marché n° 01-02-2013 – MEDOC 2033

MARCHE SOUS PROCEDURE APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)**

Article 29 du Code des marchés publics

MARCHE POUR L'ELABORATION DU SCOT « MEDOC 2033 »

Date limite de réception des offres, 15 avril 2013 à 12h00



Plan/Sommaire du projet de CCT

1.	Préambule	3
1.1.	Cadre réglementaire et maîtrise d'ouvrage	
1.2.	Objet de l'étude	
2.	Problématique du SCoT « Médoc 2033 »	4
2.1.	Territoire du SCoT, partie du territoire médocain	
2.2.	Périmètres en jeu	
3.	Amplitude technique de la mission	6
3.1.	Une «économie pour le territoire et les hommes»	
3.2.	Une «organisation du territoire et de son accessibilité pour y vivre»	
3.3.	Un «milieu durable » : une exigence environnementale	
4.	Déroulement de la mission	14
4.1.	Pilotage technique de la mission	
4.2.	Pilotage technique et contenu de la mission	
4.3.	Dispositif d'accompagnement, de mise en œuvre et de suivi du SCoT	
4.4.	Echéanciers et livrables	
5.	Présentation de l'offre	20
	Annexes	
	chiffres-clés	21
	références et documents proposés	24

1. Préambule

1.1. Cadre réglementaire et maîtrise d'ouvrage

En application de l'article L121-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° - L'équilibre entre : □a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural, □b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels, la maîtrise de l'expansion urbaine et de la circulation automobile. □c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable,

2° - La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, de l'amélioration des performances énergétiques, du développement des communications électroniques, de la diminution des obligations de déplacements et du développement des transports collectifs ;

3° - Le principe de respect de l'environnement qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le SMERSCOT en Médoc rappelle que le Bureau d'études élaborera le SCoT dans le strict respect des articles L122-1-1 et suivants (dispositions particulières comprises) du code de l'Urbanisme.

Ainsi, les documents composant le SCoT comporteront non seulement les éléments obligatoires prévus par ces textes, mais également les éléments optionnels notamment prévus par les articles L 122-1-1, L122-1-5, L122-1-6, L122-1-8 et L122-1-9 du même code.

Cependant, la mission ne comprend pas l'élaboration d'un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer, tel que prévu à l'article L122-1-11 (les SAGE et Natura 2000 assurent implicitement cette fonction).

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte pour l'Elaboration, la Gestion, la Révision du SCoT (SMERSCOT en Médoc) représenté par son Président Yves Lecaudey, entouré de plusieurs élus porteurs, engagés dans ce projet de SCoT dès la rédaction du cahier des charges technique.

Les candidats devront démontrer leur particulière attention à l'encadrement juridique de l'élaboration du SCOT, en particulier au regard des dernières évolutions de 2012 dans la droite ligne du Grenelle 2 :

- l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012, portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

*Entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2013**.*

Les principaux aspects impactés sont le rôle du représentant de l'Etat, les personnes publiques à associer ainsi que de nombreux points procéduraux.

- le décret n°2012-290 du 29 février 2012, relatif aux documents d'urbanisme et pris pour l'application de l'article 51 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

Le décret est actuellement en vigueur.

*Il impose, entre autres, de plus grandes exigences de **précision** sur de nombreux points, qui devront faire l'objet d'une vigilance particulière de la part des candidats.*

Le décret a également opéré certaines modifications rédactionnelles dans le code de l'urbanisme.

Le SMERSCOT sera particulièrement exigeant sur le respect de ces dispositions nouvelles.

1.2. Objet de la consultation

La mission consiste à élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le territoire du SMERSCOT en Médoc. Ce SCoT est baptisé « Médoc 2033 ».

Par son approche globale et participative, cet outil de planification intercommunal et supraterritorial traduit la politique de développement durable du territoire et choisit de le mettre en perspective pour les 25 à 30 prochaines années.

Le Bureau d'études retenu conduira les études, les consultations, les animations et synthèses nécessaires à l'élaboration du SCoT et à son appropriation locale jusqu'à validation définitive de celui-ci.

La mission comprend concrètement plusieurs étapes fixées par le Code de l'Urbanisme : un rapport de présentation composé du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le document d'orientation et d'objectifs (DOO), l'évaluation environnementale.

La mission ne perdra pas de vue l'intérêt général qui justifie ce SCoT : les attendus et la motivation du projet doivent se comprendre au travers non seulement du contenu du projet, mais aussi de sa portée, c'est-à-dire son niveau d'intégration locale et dans le temps.

2. Problématique du SCoT « Médoc 2033 »

2.1. Territoire du SCoT, partie du territoire médocain

Le Médoc est un territoire bénéficiant d'un apport migratoire important qui s'accompagne d'une pression urbaine souvent subie. Le Médoc profite d'une organisation des centralités en archipel actuellement mise en tension sous l'effet des pressions urbaines. Cette donne

permet sans doute de clarifier un double développement d'intensification et d'extension urbaines choisies. Ce « grain » du Médoc constitue un marqueur territorial fort.

De l'Océan à l'Estuaire : les horizons du Médoc, comme du SCoT, bénéficient d'une riche charpente paysagère, diversifiée. Ce socle patrimonial, identitaire et économique est le faire-valoir d'une approche intuitive du territoire, durable et respectueuse. L'occupation "intense" du territoire devrait pouvoir concilier des espaces dédiés au développement avec une qualité du cadre de vie. Cette dernière s'articule avec le respect de l'environnement et l'intégration des différents aspects liés aux changements climatiques.

Les hommes constituent le fondement des vecteurs du changement à l'œuvre et donc du projet. Partant de là, ce projet se devrait, selon nous, d'être implicateur et intégrateur pour les hommes et les activités. Un projet assembleur et rassembleur où le Médoc pourrait s'afficher comme Tiers-Métropolitain revendiqué, à la fois conscient de sa « grande voisine bordelaise » et soucieux de travailler, avec elle, ses complémentarités territoriales métropolitaines. Il est hors de question pour les élus du SMERSCOT en Médoc de rater le rendez-vous métropolitain, mais faut-il encore l'organiser.

Le territoire du SMERSCOT en Médoc n'est pas soumis partout aux mêmes logiques et ne bénéficie pas des mêmes atouts... Son appréhension suppose d'introduire des nuances.

2.2. Périmètres en jeu

Le périmètre du SCoT et du SMERSCOT en Médoc constitue un sous ensemble géographique du Pays Médoc. Il est composé de 3 Communautés de Communes, Méduillienne, Centre Médoc et Cœur du Médoc, soit 29 communes au total.

Le postulat est clair. Il est souhaité un SCoT légitime sur son territoire de compétence (3 CdC.), mais un SCoT intégré à son territoire d'appartenance (le Pays Médoc) et conscient de toutes les dynamiques qui s'y opèrent, fruit de composantes mitoyennes. A terme, ce SCoT pourrait même jouer un rôle d'ensembliser entre des composantes territoriales morcelées au sein d'un espace géographique peu évident à valoriser (finistère, presque île, enclave...).

Pour définir le contenu du projet de SCoT dans son périmètre légal, le souhait est affiché de comprendre les interactions qui s'y opèrent : où sont les marges, les frontières et les coupures, les espaces de transition, les couloirs d'échanges... et comment interrogent-ils le devenir du territoire du SMERSCOT en Médoc.

Les voisins du Médoc et du SMERSCOT en Médoc sont clairement identifiés : l'Estuaire, la Rive Droite et les Charentes, le Bassin d'Arcachon, la CUB, l'agglomération appelée la « Métropole » et même le Monde (notoriété acquise par le vin). En conséquence se pose la question des points d'ancrage du futur SCoT.

De la même façon, les accès/entrées en Médoc révèlent des enjeux et peuvent constituer des leviers pour le territoire du SMERSCOT en Médoc : Blanquefort, Le Taillan ou St Aubin... ? Quid du Verdon ? Et pourquoi pas Mérignac avec son aéroport qui ouvre le Médoc au Monde ?

Ce sujet appelle donc au raisonnement de qualité : il y a plusieurs « portes » déterminantes dans le Médoc. C'est bien la question du choix de l'ouverture du Médoc qui est posée, ainsi que de son/ses périmètre(s) d'influence.

Cette prise en compte multiscalaire du SCoT « Médoc 2033 » amènera clairement à hiérarchiser les actions à conduire, en s'appuyant sur les différences et complémentarités entre les notions « d'urgence » (répondre aux défis) et « d'importance » (clarifier l'intérêt et les conséquences pour le territoire).

3. Amplitude technique de la mission

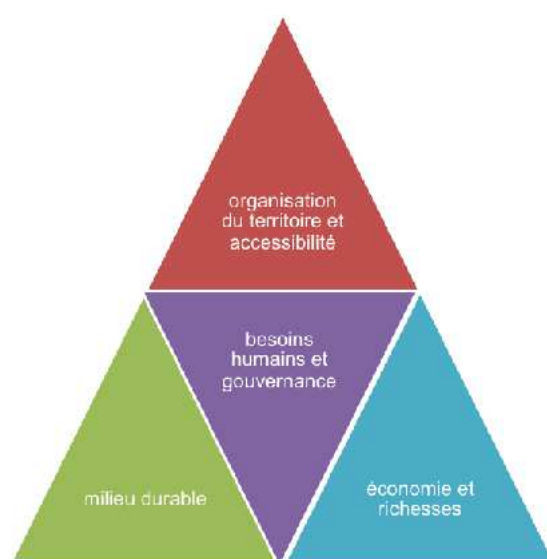
Les élus du SMERSCOT en Médoc structurent l'idée qu'ils se font de leur territoire en trois composantes :

- l'organisation de l'espace du territoire et son accessibilité,
- l'économie, l'emploi et la répartition des richesses,
- le milieu durable, à la fois valeur économique et identitaire.

Les besoins humains des populations actuelles et à venir sont au coeur de ce triptyque, comme motivation ou obligation à agir. La réponse à ces besoins reste un fondement du projet de territoire.

La gouvernance du SCoT tient une position centrale, reflétant l'idée des équilibres du système territorial à tenir et à organiser entre bassins de vie, d'emplois et cadre de vie.

Un SCoT qui se veut résolu et éco-responsable.



Comment répondre aux besoins des populations présentes et à venir, compte tenu des atouts et des contraintes du territoire ?

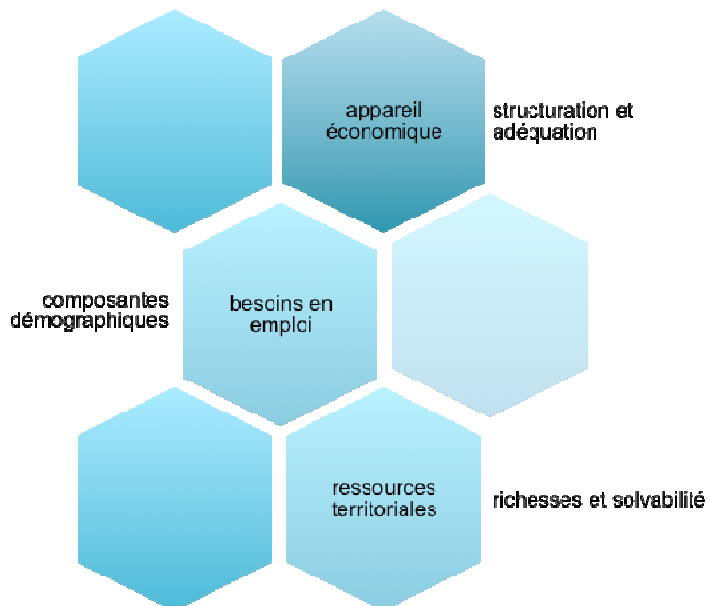
Comment concevoir le projet de territoire qui permettra de choisir un avenir porteur, cohérent et respectueux de l'environnement, de construire un projet éco-responsable ?

3.1. Une «économie pour le territoire et les hommes»

Le Médoc est marqué par l'économie résidentielle dont la part est croissante. En outre, l'activité touristique est saisonnière, souffre d'obsolescence, concerne surtout le littoral et la route des vins. L'économie viticole n'assure que très peu de retombées directes sur le territoire. Le secteur productif s'affiche de plus en plus clairement, mais manque de relais d'envergure métropolitaine...

Le SCoT devra permettre d'introduire les actions à mener ainsi que l'organisation spatiale induite par le projet.

La viticulture porte une partie de l'emploi du Médoc et participe de sa renommée mondiale. Même si la viticulture est porteuse, elle est plurielle et n'a pas de traduction pérenne pour l'emploi. Elle constitue une économie en forte mutation qui contribue à la précarisation de l'emploi et impacte la maîtrise du foncier. De plus, l'image du vin et du tourisme limiterait les opportunités industrielles. Enfin, le Médoc est dépositaire d'un capital forestier générant une activité productive liée à l'écosystème. Cette filière n'a pas encore dégagé son potentiel spécifique ; abusivement considérée comme une forêt de réserve, son avenir reste à construire et sa valeur ajoutée à consolider.



Le Médoc se vit comme un territoire bénéficiant d'une base économique favorable, mais qui ne s'est pas approprié le potentiel issu de la diversité des acteurs économiques. Le futur SCoT devra se positionner sur les plus-values et les conditions de la diversification économique d'une part et des formations qualifiantes d'autre part. Il visera une meilleure intégration économique du paramètre «richesse naturelle», toute forme de croissance verte devant être privilégiée.

La proximité du Médoc à l'agglomération bordelaise en fait potentiellement un territoire métropolitain. Pour l'heure, le Médoc apparaît soit oublié soit mis sous « prédation ». Face à la concentration économique métropolitaine, le futur SCoT ne sera résolument pas défensif. Il devra poser les conditions d'un partenariat avec la « métropole » (au sens agglomération bordelaise) en dégagant des objectifs économiques soucieux de la cohérence des choix en matière de localisation du développement (productif, touristique, agricole, urbain...). Le postulat économique choisi vise l'intégration économique locale et métropolitaine, dans le respect d'un milieu qui constitue un atout pour le Médoc. Le SMERSCOT en Médoc souhaite entrer dans une logique de projet et d'innovation qui permette d'améliorer le niveau d'employabilité et en même temps entrer dans la gamme des fonctions de l'économie métropolitaine.

Un travail devra être conduit pour clarifier la question du rayonnement économique et de l'accessibilité du territoire. Le manque de débouchés économiques et les opportunités perdues, au motif d'une accessibilité déficiente, entraînent une cristallisation du débat sur les infrastructures de transports. Aussi, il est demandé un travail pédagogique et de fond sur cette question, une démarche de qualité qui exploite toutes les possibilités offertes par le site. Par exemple l'Estuaire constitue une infrastructure naturelle susceptible de dégager des opportunités, y compris à l'export, mais à quelles conditions

(faisabilité). De nombreuses pistes ont déjà été approfondies, mais elles n'ont pas été concrétisées. L'ambition est de trouver deux-trois idées-force qui fassent levier sur tout le territoire et qui conduisent le projet économique.

Bien entendu, les questions de la logistique et de la distribution restent structurellement vitales pour l'économie, nécessaires au bien-être des hommes et souhaitables pour concrétiser la notion de «ville de proximité». Le lien entre le maillage territorial de la logistique et l'armature urbaine et économique du Médoc devra être explicite.

La démarche de SCoT doit clairement affirmer la question de l'excellence, en termes de définition et d'ambition, tant pour l'économie (image refondée et positionnement stratégique) que pour les hommes (le cadre de vie médocain, la culture comme lien social entre les habitants de souche et les nouveaux habitants). La recherche de l'excellence est un vecteur du projet. La démarche SCoT doit permettre le développement du bassin d'emploi et permettre la cohérence entre bassin d'emplois et bassin de vie à différentes échelles (dans le système métropolitain et dans la proximité).

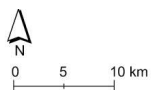
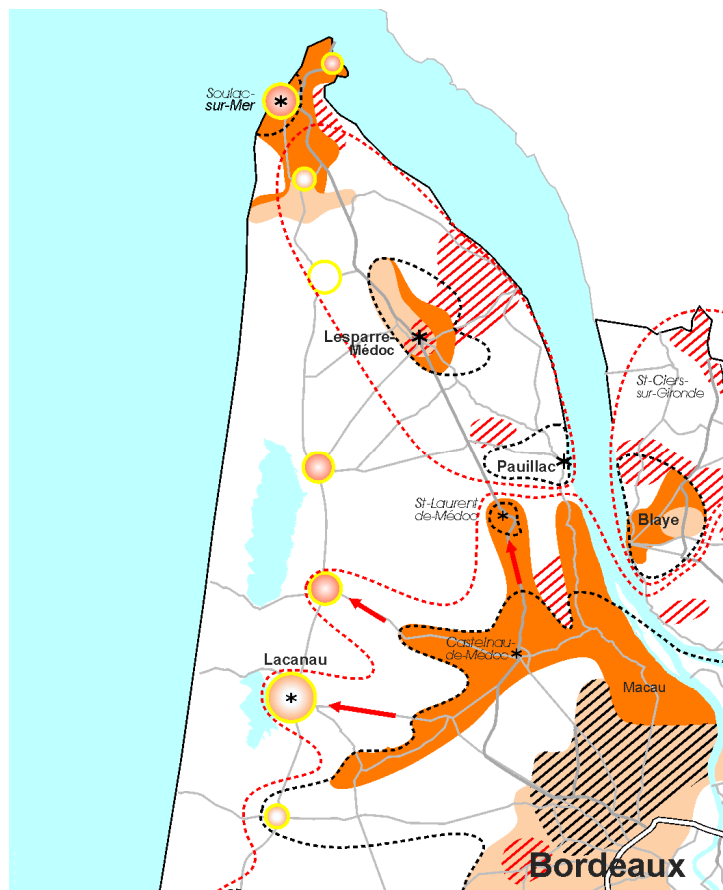
Les pistes de travail non exhaustives à concrétiser

- Découvrir le potentiel de chaque filière et de son avenir en termes de retombées économiques et d'emplois intégrés (viticulture, sylviculture, tourisme, industries, activités productives et présentes, logistique).
- Rechercher et identifier l'excellence dans le système métropolitain et dans le système d'acteurs.
- Viser l'intégration économique et environnementale.
- Faire le point entre rayonnement économique et l'accessibilité, comme entre bassin d'emplois et bassin de vie à différentes échelles.

3.2. Une «organisation du territoire et de son accessibilité pour y vivre»

Tout le département, CUB compris, bénéficie d'un solde migratoire important. Il est incontestable que la pression démographique est un défi pour le Médoc, d'autant plus qu'il subit le report de populations ne trouvant pas à se loger dans les espaces urbains valorisés (surtout de la CUB) et qui recherchent un logement abordable. Cette situation crée une pression sur le territoire qui pourtant s'est doté de PLH. Le Médoc constitue une réponse souvent par défaut. Il est observé une accumulation de difficultés pour ces nouveaux arrivants qui, par exemple, s'éloignent en plus des bassins d'emplois...

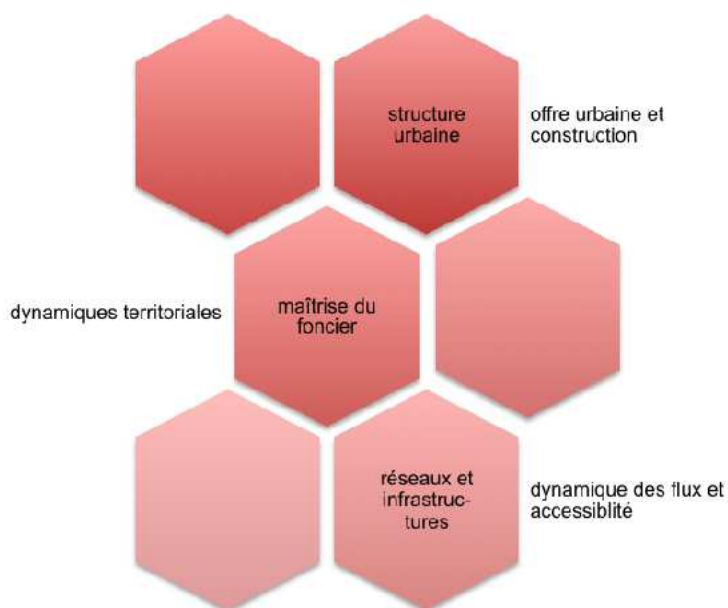
Ensuite, l'urbanisation galopante entraîne une remise en cause de l'organisation en archipel de l'armature territoriale et de ses centralités. Les pressions urbaines questionnent les conditions du développement du territoire et les formes urbaines qui permettraient de limiter l'extension urbaine.



Sources : fonds topographiques en provenance de la Bd-Carto98® - IGN ©

- * Pôle structurant à l'échelle du territoire (hors agglomération bordelaise)
- Aire d'influence du pôle structurant en 1999
- ⋯ Tendence d'évolution de l'aire d'influence du pôle structurant depuis 1999
- Fort développement de la construction depuis 1982
- Fort développement de la construction depuis 1999
- ▨ Accélération importante de la construction depuis 1999
- ▩ Décélération importante de la construction depuis 1999
- Développement résidentiel en partie en lien avec l'agglomération bordelaise
- Station balnéaire qui connaît un fort développement résidentiel depuis 1999
- Station balnéaire qui connaît un fort développement résidentiel depuis 1982

Enfin, la déficience avérée et/ou ressentie des communications terrestres et ferroviaires couplée avec l'augmentation des flux journaliers domicile-travail sur des axes déjà saturés, entraînent des dysfonctionnements majeurs dans le Médoc et contribuent à éloigner le territoire du SMERSCOT EN MÉDOC de l'agglomération bordelaise (dimension temporelle). Le SMERSCOT en Médoc constitue un espace de passages entre les territoires voisins qui l'entourent.



Le futur SCoT reste avant tout le choix d'un projet d'accueil des populations. Ce sont les aspects d'organisation de l'espace, d'armature et de centralités de vie qui guideront l'élaboration du document.

L'articulation entre pression démographique, accueil des populations (accru par un problème d'éviction de l'agglomération bordelaise) et organisation de l'urbanisation en conséquence, va constituer un point majeur du SCoT. D'autant plus que le récent projet de l'agglomération millionnaire relayé par le SCoT mitoyen change la donne observée, pose les éléments de débats sur une stabilisation ou une inversion de tendance, sans certitude sur les effets induits en Médoc. Un travail en scénario d'avenir sera nécessaire pour éclairer le débat.

Ainsi, la notion de qualité d'accueil passe par plusieurs postulats qui guideront l'élaboration du SCoT :

L'exigence de la tradition du lien social et la dimension humaine du Médoc se traduit par le choix d'un développement raisonné, en accord avec les temps nécessaires au lien social, surtout concernant les nouvelles populations (prises dans les flux domicile-travail avec l'agglomération centrale). Si une forme d'urbanisme peut être plus propice au lien social, elle suppose d'approfondir le lien aux temps de la mobilité et aux conditions favorables aux pratiques de proximité. Tous les outils SCoT d'intégration sociale devront être exploités, y compris sous l'angle du temps à l'échelle des « gens ».

La question de la mixité sociale a été abordée selon la spécificité sociologique du Médoc (majorité de ménages assez modestes). Cette mixité en Médoc s'accompagne d'un

discours sur la diversité sociale. L'accueil de toute les populations se comprend ainsi : non seulement le maintien de la tradition d'accueil des plus modestes, mais aussi de tous les actifs, y compris ceux attachés à des fonctions métropolitaines supérieures. La demande des élus porte sur plusieurs pistes de travail complémentaires :

Tout d'abord, sur le lien entre la diversité sociale et les options sur l'habitat, au delà de la diversité des produits logements. Sont sous-entendues toutes les thématiques liées aux équipements et aux services, à la mobilité, au réseau des villes et l'organisation de l'offre urbaine, des aménités... jusqu'à la programmation culturelle. Le SCoT doit permettre de donner les bases d'une structuration implicite de l'offre urbaine dans une visée de diversification sociale. Le Médoc bénéficie d'un réseau de ville dont la trame permet cette ambition d'accueil diversifié et de qualité. La démarche devra poser les conditions pour l'accompagner, puis faire projet.

Ensuite, le maintien, voire le développement de l'armature urbaine polycentrique ou multipolaire avec les liaisons structurantes autour des pôles ruraux et urbains est lié à la question de la définition des centralités, de leur hiérarchie. La notion d'« archipels communautaires »¹ qui associeraient la gestion complémentaire des espaces de faible densité et le besoin de nouvelles impulsions de proximité intéresse tout à fait les élus. Une armature qui doserait l'équilibre urbain choisi entre compacité et extension, entre coûts induits pour les collectivités et pour les ménages. C'est un chantier à l'échelle du SCoT, mais en relation avec sa situation métropolitaine évidente.

Enfin, en matière d'accueil, la revitalisation des centres anciens et des bourgs ruraux passera par le maintien d'un niveau de services suffisant. L'amélioration et l'augmentation du niveau de service seront guidées par une hiérarchisation de ces centralités dans le cadre d'une armature de proximité choisie, sur des critères fonctionnels et opérationnels. Ces centralités devront rester les points où se localiseront intensifications et accroches pour le développement résidentiel. La revitalisation s'accompagnera également de la réhabilitation de ces centres et bourgs. L'habitat devra faire l'objet d'une approche approfondie en termes d'enjeux de mixité et de densité : accession à la propriété, logements conventionnés (fléchage du financement compris)... La revitalisation et la réhabilitation des centres et bourgs constituent un point essentiel du SCoT

La maîtrise du foncier demeure une condition pour la pérennité du projet en matière d'habitat et pour les activités que le SCoT devra clarifier et accompagner, en parfaite concordance avec les logiques des trames verte et bleue et le projet de PNR à l'échelle de tout le Médoc. Une gestion économe et efficace de la ressource...

La mobilité et les déplacements concernent le volet du SCoT qui suppose d'introduire du souffle et du « renouveau » dans la réflexion, alors que le contexte est plutôt à la cristallisation des idées. La question d'un désenclavement raisonné du Médoc doit être abordée sous un angle complet et transverse, en intégrant toute la problématique de l'intermodalité qui est très certainement un point notoire d'amélioration. Le SMERSCOT en Médoc souhaite une démarche qui dissocie et clarifie ce qui relève des flux nord-sud, des flux internes et est-ouest et débouche sur des propositions concrètes.

Le Médoc se distingue par un niveau important de son taux de motorisation et l'utilisation de la voiture est largement dominante, même pour les distances courtes. Si les constats sont incontestablement partagés, il n'en reste pas moins que les moyens de palier les dysfonctionnements entraînent des débats vifs. Le SCoT doit être l'occasion de redéfinir les bases pragmatiques de la situation et de formuler des choix partagés et soutenables pour l'ensemble du territoire où plusieurs logiques se côtoient.

¹ Datar, Territoires 2040, documentation française, revue prospective n°4, 2011

Les mobilités par les transports en commun, les modes doux, etc. se posent de façon quasi contrainte avec de surcroît une dimension nécessairement pragmatique en territoires ruraux et notamment pour les personnes «captives» (ressources des ménages, handicap, jeunesse, etc.). Le SCoT devra permettre de sortir des discours doctrinaires et macro-territoriaux pour un travail de précision pouvant permettre d'associer, voire de mobiliser tous les acteurs concernés.

Les pistes de travail non exhaustives à concrétiser

- Concrétiser un projet d'accueil qui réponde aux besoins des populations présentes et à venir et compte tenu du projet de la Métropole millionnaire.
- Approfondir la question du lien aux temps de la mobilité et aux conditions favorables de la proximité.
- Favoriser une organisation urbaine porteuse de cohérence territoriale, de respect environnemental et de diversification sociale.
- Concrétiser une définition de l'armature urbaine et des centralités, de l'équilibre urbain entre compacité et extension, en relation avec la proximité de l'agglomération bordelaise.
- Clarifier la mobilité dans un contexte vécu de territoire rural et péri urbain, et plus particulièrement des TC et les modes doux.

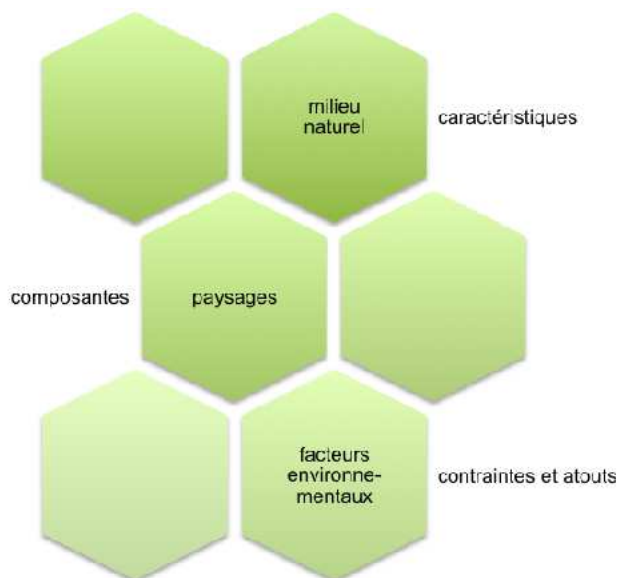
3.3. Un «milieu durable» : une exigence environnementale

Le milieu naturel, environnement et paysage, est considéré comme un critère qualitatif indissociable du Médoc, presque un label. Généralement protégé, compris comme vital pour le SMERSCOT en Médoc, il bénéficie d'un attachement identitaire très ancré.

Le milieu médocain est sensible : un cordon dunaire soumis aux aléas océaniques avec le recul du trait de côte, un plateau forestier landais dépendant des systèmes de production choisis, un territoire estuarien humide dont l'équilibre repose sur l'évolution de l'occupation humaine et agricole qui s'y concentre et l'agglomération bordelaise qui soutient implicitement une pression urbaine. Le Médoc concentre un grand nombre de réservoirs de biodiversité.

L'attention portée à la protection des milieux naturels permet de distinguer le Médoc par son authenticité «nature». Cette attention se lit aussi par des choix de développement durables associant protection et valorisation du milieu, dans le cadre de politiques clairement affichées : Natura 2000, le projet de PNR.

En tout état de cause, ce milieu est bousculé par les tensions urbaines qui s'expriment dans le territoire du SMERSCOT en Médoc.



Outre les obligations légales relatives à l'état des lieux et à l'évaluation environnementale qui amèneront à pondérer les enjeux et hiérarchiser les actions, l'élaboration du SCoT devra développer trois axes essentiels, perçus par les élus comme des enjeux d'avenir.

Premièrement, l'adéquation entre la fragilité du milieu et les besoins en développement devra être abordée sous l'angle de la réceptivité du territoire en déterminant les espaces à protéger absolument. Puis, seront déterminés les autres espaces où le développement est possible, pondéré par des critères environnementaux. Ce volet d'études montrera en quoi le milieu, concept élargi à l'environnement et au paysage, apporte des contraintes et des atouts pour le développement. Les conditions environnementales devront être rendues lisibles pour permettre aussi le développement et l'investissement attendu dans le Médoc, voire constituer une plus-value économique. Le développement devra être soucieux de sa réceptivité environnementale. L'intégration environnementale des projets, y compris dans la perspective du développement touristique ou industriel (comme dans l'hypothèse d'un port méthanier) devra être déclinée avec finesse. Un curseur est à positionner par rapport à l'activité humaine et ses conséquences dégradantes pour l'environnement de façon à ce que soient clairement établis des objectifs du SCoT et donc du territoire.

Deuxièmement, le Médoc est composé d'une mosaïque de paysages et d'environnements (landes, estuaire...). L'amélioration du cadre de vie et du respect de l'environnement sont entendus en apportant aussi une réponse aux besoins des activités et des hommes. Toutefois, l'attachement des Médocains à leur environnement semble assez statique. La question se pose alors de savoir comment la modernité à laquelle ils aspirent peut être compatible avec ce lien historique à la nature. Quelle valeur les nouveaux arrivants attachent à cette question. La Charte de Pays pose les bases de la relation identitaire des Médocains à la nature, mais que signifie vivre en Médoc maintenant et d'autant plus en 2033 ?

Enfin, le gisement en eau suppose une négociation avec l'agglomération bordelaise et la CUB. L'instance ad hoc existe, mais les décisions apparaissent peu partagées. Il semblerait que le chantier soit considéré comme vaste et peu approfondi dans ses enjeux transverses et les latitudes d'actions.

En quoi le SCoT permettra-t-il de donner corps à cette question à négocier (champ captant mutualisé...) ? Quels sont les autres sujets environnementaux à négocier, avec qui ?

Plus généralement, la récente position méthodologique, directement issue des principes du Grenelle, soutient l'idée d'organiser le développement du territoire à partir de la trame bleue et verte du territoire. C'est donc elle qui sous-tendrait les figures de développement possibles pour les hommes et les activités. Les élus souhaitent que cette méthode s'applique au SCoT « Médoc 2033 ».

Dans le même esprit, la question d'un développement qui tendrait vers l'autonomie énergétique se pose. Elle pourrait au moins être introduite dans les scénarii de développement.

Les pistes de travail non exhaustives à concrétiser

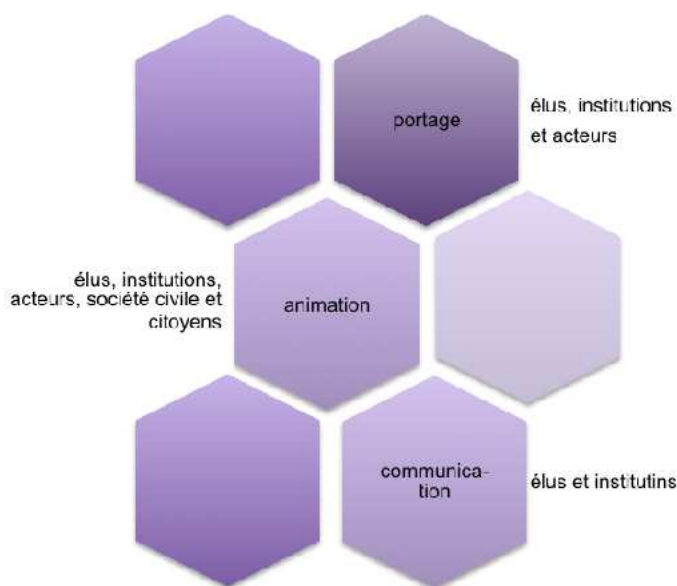
- Clarifier la question de l'adéquation entre fragilité du milieu et besoins en développement.
- Convenir d'un développement territorial qui s'appuie d'abord sur la trame verte et bleue.
- Exprimer la méthode qui vise l'intégration environnementale des développements industriels et touristiques.
- Organiser le débat interterritorial sur le gisement en eau.
- Décliner la signification de l'autonomie énergétique.

4. Déroulement de la mission

Le portage du projet est garanti, mais les élus sont convaincus que le mode d'animation technique conditionnera le partage, les adhésions et donc le projet de territoire.

De plus, la «conduite de projet» choisie aura des incidences sur la pérennité du SCoT «Médoc 2033», et donc sur sa mise en œuvre.

Le présent cahier des charges a été établi suite à des rencontres techniques entre une quinzaine d'élus du territoire du futur SCoT. Ils ont formulés le souhait que cette instance de travail (élargie, recomposée, etc.) vive dans son principe et soit alimentée régulièrement des travaux d'élaboration du SCoT pour conduire le projet, son intégration et son avancée.



4.1. Pilotage technique de la mission

Les instances de partage et de décision du SCoT sont les suivantes :

Groupe technique

Il coordonne et organise le déroulement de l'élaboration du SCoT, sous-couvert du comité de suivi. Il fonctionnera en quasi temps-réel avec le lauréat de l'appel d'offre.

Il sera composé de :

- le Président du SMERSCOT en Médoc, chef de projet du SCoT
- les DGS des 3 EPCI constitutifs
- le responsable « suivi qualité »
- le centre de Ressources (Pays)
- toute personne dont la participation sera jugée utile ou nécessaire.

Comité de Suivi

En jalonnant les étapes de la démarche d'élaboration du SCoT, il se réunit régulièrement (tous les 2 à 3 mois) pour accompagner l'élaboration du SCoT. Le lauréat choisi sera amené à présenter lui-même les avancées du projet.

Il sera composé de :

- le groupe technique
- 3 représentants de la CdC « Médullienne »
- 3 représentants de la CdC « Coeur-Médoc »
- 3 représentants de la CdC « Centre-Médoc »
- toute personne dont la participation sera jugée utile ou nécessaire.

Le conseil syndical du SMERSCOT en Médoc

Il valide les travaux d'élaboration du SCoT.

4.2. Pilotage technique et contenu de la mission

En s'appuyant sur les textes en vigueur relatifs à l'élaboration d'un SCoT, le prestataire

choisi (bureau d'études ou groupement) sera chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale « Médoc 2033 » et de la confection du dossier assorti de documents graphiques, ainsi que des éléments de communication avec la population. La mission prendra fin quand le SCoT « Médoc 2033 » sera approuvé.

Le prestataire s'assurera de la parfaite cohérence du projet du SCoT et des autres documents qui s'imposent à lui. Par exemple, au regard de l'importance des problématiques de l'habitat dans le développement durable du Médoc, une attention particulière sera portée au PDH de la Gironde en cours de réalisation.

Les études et travaux, qui privilégieront l'efficacité et le pragmatisme, seront menés, tout au long de la démarche, en croisant approche thématique et approche territoriale (tant au niveau de chacune des communautés de communes que des autres espaces de cohérence).

Le prestataire veillera à associer de droit toutes les personnes citées par les textes législatifs et réglementaires relatifs aux SCoT, et à en informer le SMERSCOT.

Sur ce point le prestataire intégrera notamment les nouvelles dispositions de l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012, portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Ces dispositions ont élargi le cercle des personnes publiques associées. Ainsi, les communes limitrophes, les syndicats mixtes des transports ainsi que les EPSCOT voisins bénéficient désormais d'une place plus importante.

Tout au long de la démarche, le bureau d'étude travaillera avec toutes les instances du SCoT et plus particulièrement en collaboration étroite avec le groupe technique, ce qui induit des réunions de cadrage régulières. Il s'agit de faire partager l'élaboration du SCoT et de le faire vivre par des ateliers dès le commencement de la démarche. Il s'agit d'un processus de travail pérenne. Les personnes associées le sont pleinement et entièrement (au delà de la dimension légale où le code de l'urbanisme fixe les règles substantielles).

Le prestataire devra proposer une méthodologie de travail détaillée pour l'élaboration du SCoT. La méthodologie devra permettre d'aider les élus à définir les choix stratégiques pour le territoire, en concertation avec les personnes publiques associées et les acteurs du territoire. Il est en particulier nécessaire de proposer une démarche d'implication des différentes collectivités concernées (Communes et Communautés de communes) afin qu'elles s'approprient la stratégie de territoire retenue dans le SCoT. Il faut donc prévoir une architecture de « groupes de travail » au bénéfice de l'élaboration du SCoT qui assure le processus itératif entre techniciens et élus attachés à la construction du SCoT et à ses décisions.

Le Médoc bénéficie de nombreuses études récentes et transversales. Le SMERSCOT en Médoc avertit les candidats sur le bon curseur à trouver entre des présentations de diagnostics dont les élus risquent vraisemblablement de se lasser et des animations de débats qui permettent l'émergence du projet, avec les adhésions requises. L'animation doit se concentrer autour des enjeux et l'ambition du débat, plus que sur les constats.

Ce processus se concrétise par des instances techniques de partage et de pré-validation technique collective. Ainsi, il s'agit de proposer une combinatoire dont le principe et le rythme doivent être validés par le comité syndical du SMERSCOT en Médoc.

Les instances dans l'élaboration du projet :

- les entretiens avec les élus et personnes ressources,
- les ateliers, ils seront tour à tour thématiques ou par secteur géographique. Il faudra en prévoir en configuration inter-territoriale, interSCoT avec les SCoT limitrophes.
-

Les instances de concertation élargie (qui ne sauraient en aucune manière remplacer la concertation obligatoire prévue par les textes) :

- un comité consultatif, une conférence, etc.
- un ou des séminaires (séances plénières) sur un point à approfondir...

Les élus ne souhaitent pas une organisation de travail qui mobiliserait trop de temps des uns et des autres, mais seront attentifs à l'efficacité du dispositif itératif et constructif proposé.

Le prestataire devra assurer l'animation de la démarche, selon la méthodologie qui aura été proposée et validée par le Syndicat Mixte. □ Le prestataire s'appuiera sur les instances existantes, elles permettront de débattre et de valider les éléments produits, le cas échéant d'identifier les besoins d'études complémentaires.

Les échanges entre élus pour la constitution du CCT font apparaître des demandes plus spécifiques qui devront être étudiées par le candidat.

- Pour le volet économique, une attention particulière sera portée aux experts proposés par le candidat. Il est rappelé le souci des élus du pragmatisme dans la recherche de l'excellence, dans le cadre d'une construction qui dégagerait opportunités et faisabilité.

- Pour les questions d'organisation territoriale et compte tenu des enjeux démographiques précisés plus haut, les potentiels de l'armature des territoires devront être déclinés en scénarii de façon à bien définir l'amplitude du projet et ses conséquences.

- Pour les transports et la mobilité en Médoc et plus particulièrement sur le territoire du SMERSCOT en Médoc (territoire de passages), les élus veulent définir et actualiser l'état de la question d'un désenclavement raisonné du Médoc en introduisant du souffle et du renouveau dans la réflexion avec des experts proposés par le candidat.

- OPTION ANALYSE SOCIALE

Il est demandé aux candidats de proposer en option une analyse sociale.

Que ce soit pour l'attachement identitaire à la nature, ou encore les questions de qualité de vie (notion de proximité, par exemple) et d'évolution des modes de vie (besoins en habitat, par exemple)... les élus seraient intéressés par une dimension « analyse ou enquête sociale », à condition qu'elle soit directement utile au SCoT. Cette analyse sociale est à présenter sous forme d'option.

Pour mesurer comment les orientations du SCoT prennent corps sur le terrain, et en apprécier l'efficacité, il sera nécessaire de proposer des modalités opératoires de suivi et d'évaluation portant sur l'ensemble du projet de SCoT (voir partie 4.3).

4.3. Dispositif d'accompagnement, de mise en œuvre et de suivi du SCoT

Sur le plan de la conduite de projet, outre les formalités substantielles qu'impose le droit, les écueils les plus fréquents dans l'élaboration des SCoT relèvent parfois de la faiblesse de la maîtrise d'ouvrage et/ou de la maîtrise d'œuvre... Par souci d'efficacité, la maîtrise d'ouvrage organise un suivi. A ce titre, elle a désigné un référent qualité pour suivre le projet. Il sera l'animateur d'une plateforme de travail virtuel et fera le lien avec les systèmes d'information. Le Pays constitue un centre de ressources reconnu et performant qui le place nécessairement en partenaire de la démarche.

Il est important que le prestataire propose un outil de suivi permanent qui permette la mise en visibilité du travail sur le plan technique, financier et légal et ce, le cas échéant, pour faciliter les ajustements et les décisions des élus. Il suppose une coordination technique de projet (compétences techniques, financières et juridiques), garante des objectifs généraux adoptés par le SMERSCOT EN MÉDOC et capable d'avertir l'émergence de problèmes. La Maîtrise d'ouvrage demande à la maîtrise d'œuvre de marquer sa technicité en la matière, voire son expérience sur ce point.

Sur le plan du suivi du SCoT et à partir de ses orientations, il s'agit de définir les conditions de mise en œuvre d'un dispositif d'observation, d'évaluation mais aussi d'animation. Il serait intéressant que le candidat propose une solution qui permette de :

- relayer la mise en œuvre des actions (animation). Il est envisagé de disposer d'un lieu de partage pérenne entre les acteurs locaux du SCoT.
- mesurer les résultats obtenus (évaluation)
- rester attentif aux évolutions du contexte général (observation) qui peuvent appeler à ajuster des modes d'actions choisis initialement.

Il s'agit aussi d'installer un dispositif efficace et pertinent, qui devra être à la fois :

- partagé, car élaboré conjointement avec les partenaires qui seront mobilisés pour apporter une contribution au dispositif (données, etc.),
- réaliste, c'est-à-dire tenant compte des capacités de portage au niveau départemental, et hiérarchisant les éléments d'observation essentiels par rapport aux aspects plus accessoires,
- territorialisé, au regard des orientations retenues dans le SCoT,
- régulier.

4.4. Echéanciers et livrables

Le SMERSCOT EN MÉDOC vise une approbation du SCoT « MEDOC 2033 » après un processus de travail de 3 ans et ce, dans le respect des périodes légales qu'imposent les textes à compter de la notification du marché. La prestation prendra fin lors de l'approbation du SCoT.

Il est demandé une proposition d'échéancier très détaillée (calendrier de phasage), décomposant les phases de travail prévisionnelles et leur contenu (étude, atelier, etc.), les moments de validation nécessaires et les moments de partage public et ce, dans le respect des périodes légales (comme l'enquête publique, etc.).

Pour atteindre cet objectif, les missions du bureau d'étude sont organisées en quatre grandes étapes :

Phase 1 : Diagnostic et Etat initial de l'environnement

L'option analyse sociale, si elle était retenue, se déroulerait en phase 1.

Phase 2 : Définition des Orientations du PADD

Phase 3 : Élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Phase 4 : Finalisation des documents du SCOT en vue de son arrêt

Phase 5 : Finalisation des documents du SCOT en vue de son approbation

Ces étapes devront correspondre au règlement en vigueur, compte tenu que le bureau d'études fait son affaire de la veille juridique.

Chaque phase doit préciser les livrables qui y sont attachés, tant en termes de rapports que de visuels de communication, etc. Les aspects cartographiques devront être déclinés dans l'offre. Chaque document produit sera concrétisé par des illustrations (graphiques, cartographies, photographies...). Une restitution / présentation en comité syndical devra être prévu à chaque phase. Outre les documents et supports nécessaires à l'animation des réunions, le prestataire produira un document de synthèse illustré par des schémas et des cartographies ainsi que tout autre document utile à la communication des résultats de l'étude, la visualisation et la bonne compréhension des éléments du rapport, lequel, une fois validé, permettra d'organiser une première réunion avec les personnes publiques associées et d'engager la communication avec les habitants.

Il est également attendu une production rédactionnelle et des documents graphiques facilitant la réalisation de supports de communication et de publicité (bulletin d'information, articles de presse, site internet...). Le maître d'ouvrage portera une attention particulière à la qualité des documents cartographiques et la qualité rédactionnelle des documents écrits.

Pour l'arrêt du projet et pour son approbation, le prestataire devra fournir l'ensemble des pièces constitutives du dossier (rapport de présentation, PADD, DOO, etc.) sur support papier en 8 exemplaires « papier » en couleur, reliés (textes, cartographies et illustrations), ainsi que sur un support CD-ROM tous les documents mis en forme au format Adobe Acrobat Reader, les textes au format Microsoft Word pour les textes et tous les documents graphiques en Adobe Acrobat Reader.

Nous rappelons aux candidats que le Pays constitue un centre de ressources non négligeable de deux façons : il capitalise de nombreuses études dont bénéficie le Médoc, notamment celle de la préfiguration du PNR en Médoc en cours de création ou encore le récent rapport du Pays intitulé « Le Médoc, un territoire entre convoitise et réaffirmation d'un avenir maîtrisé » ; il centralise des bases de données (BD).

Il est en effet primordial de valoriser les diagnostics, études et données existantes. L'argument dominant reste que les élus sont très au fait des études et diagnostic sur leur territoire et l'enjeu est bien de passer aux défis et aux ambitions, au risque de perdre leur attention. Pour conduire cette mission le prestataire sera accompagné par l'équipe technique du Syndicat mixte du Pays Médoc, notamment pour l'organisation de la concertation et la participation des acteurs locaux et pour la mobilisation des informations et données déjà disponibles sur le territoire. Seront également en soutien tout au long de l'élaboration, nos partenaires institutionnels tels que les services du CAUE, du Conseil Régional et Général, de l'État, etc.

5. Présentation de l'offre

Les candidats présenteront leur offre de la manière suivante :

- une note détaillée datée et signée selon les modalités décrites à l'article 14.2.4 du RC, exposant comment le candidat entend mener à bien la mission, structurée de la manière suivante :

1	Compréhension des enjeux et prise en compte des pistes de réflexion souhaitées
2	Concertation institutionnelle et communication avec la population
3	Respect du droit et valorisation des synergies entre les étapes de travail
4	Documents attendus, confection du dossier et documents graphiques
5	Qualité, pertinence et organisation des moyens humains affectés à la mission Il est attendu une description du mode d'organisation interne. Chacun des membres de l'équipe fournira un curriculum vitae permettant d'évaluer les capacités professionnelles. Une liste des références des membres de l'équipe dans les domaines de l'urbanisme, notamment en matière de SCOT ou de planification stratégique de territoire, sera produite.
6	Calendrier de phasage (très détaillé)

La note détaillée comportera en outre une annexe spécifique présentant l'option « analyse sociale »

L'annexe spécifique présentant l'option « analyse sociale » reprendra les points suivants :

- a. Compréhension des enjeux liés à l'analyse sociale
- b. Modalités de réalisation de l'analyse sociale
- c. Justification de l'utilité de l'analyse sociale pour le SCOT

- un devis daté et signé faisant apparaître les coûts rapportés à la journée pour chacun des spécialistes de l'équipe, le montant de chaque phase et le montant total exprimé en euros H.T. et T.T.C et les déplacements.

Il est rappelé que la présence sur le terrain est importante.

Annexes

Chiffres-clés

Cette compilation est liminaire ; le recours à d'autres documents proposés dans la liste ci-après est sans doute intéressant.

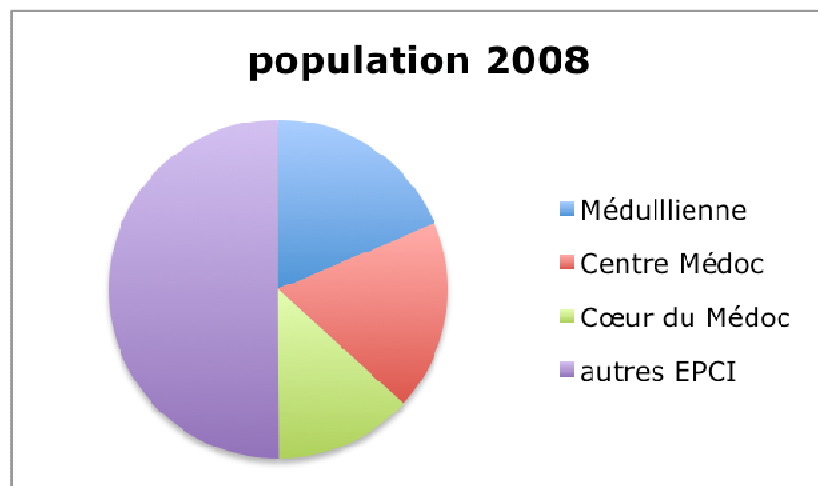
Les sources utilisées sont l'INSEE, la DGI, l'ANAH, le MEEDDM, la CAF, PERVAL, Filocom, GTC-FGn, EMD, etc. et les synthèses « TERRANALYS » produites par la CCI et le CG33.

Références et documents proposés

Il s'agit d'une liste de références utiles pour les candidats, proposée conjointement par le SMERSCOT en Médoc, le Pays Médoc, le Conseil Général de la Gironde et la DDTM.

Chiffres-clés

Les 3 EPCI du périmètre du SCoT comptent 29 communes.



Le Médoc compte 90 420 personnes en 2008 et plus de 93 000 en 2011, dont la moitié se situe sur le territoire du SCoT.

Moins de 25 % ont moins de 20 ans.

La partie nord compte un quart de population de plus de 65 ans, alors que le sud, proche de l'agglomération est plus jeune.

Le taux de motorisation des ménages est de près de 94 % pour la Médullienne, de 88 % en Centre Médoc et Cœur du Médoc, contre 83 % en Gironde.

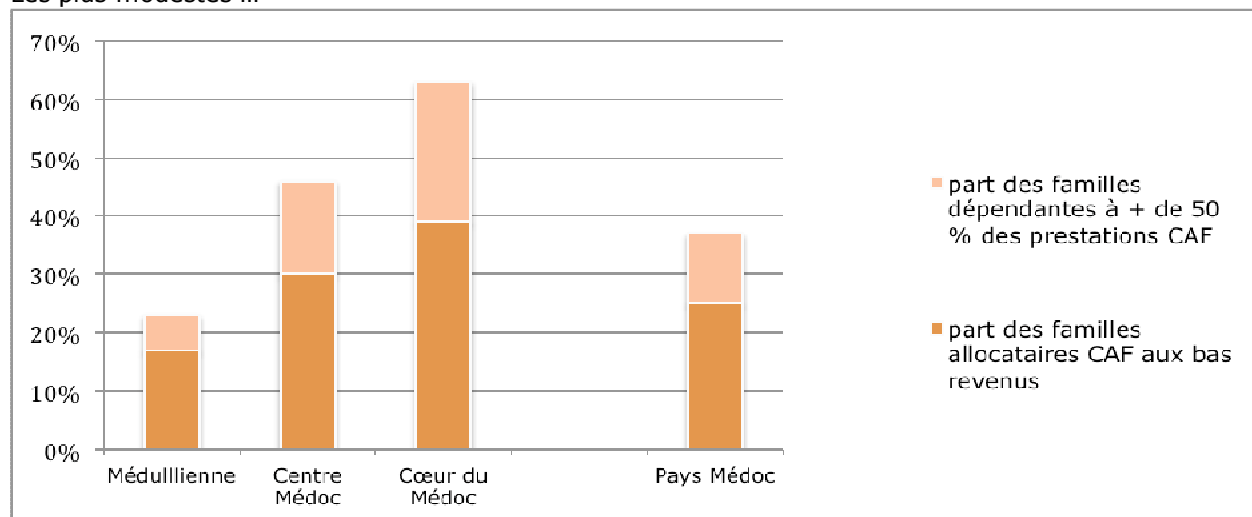
Par rapport aux statuts d'occupation des ménages et sur les 18 500 résidences principales du parc, 1/5 sont occupées par des locataires et un peu plus de 3/5 par des propriétaires occupants.

Seuls 15 % des ménages locataires peuvent accéder à la propriété (4-5 pièces).

Les résidences principales concerne 80 % du parc sur le territoire du SMERSCOT EN MÉDOC, contre 50 % pour l'ensemble du Médoc (effet "résidences secondaires" du littoral).

L'ensemble du Médoc compte 5 % de logements conventionnés, alors que 70 % des ménages pourraient prétendre à un logement conventionné (du point de vue de leurs ressources).

Les plus modestes ...



Le Médoc compte 49 % de foyers non imposables.

Les ressources (ou niveau de vie) pour les 25% de bas revenus sont de 1 096 € pour la Médullienne, 859 € pour le Centre Médoc et 749 € pour Cœur en Médoc (contre 942 € à l'échelle du Pays).

Le territoire du SCoT compte un peu plus de 21000 actifs, avec beaucoup de nuances internes.



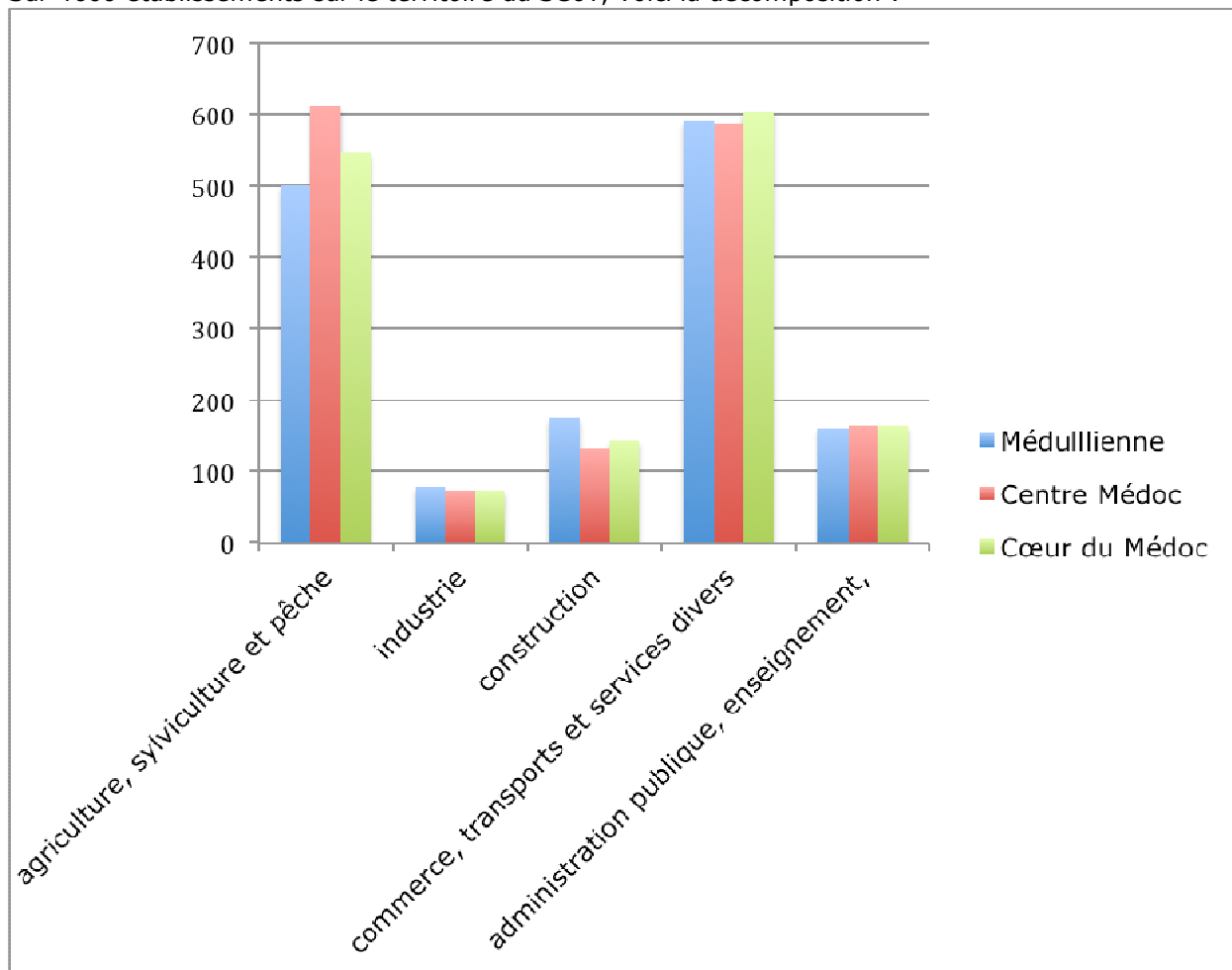
Selon les espaces, de 15 à 20 % des emplois sont à temps partiel

Le taux d'emploi oscille de 60 à 70 % des actifs et le chômage de 9 à 14 %.

C'est la Méduillienne (plus au sud) qui comptabilise le plus d'actifs qui se déplacent vers l'agglomération bordelaise.

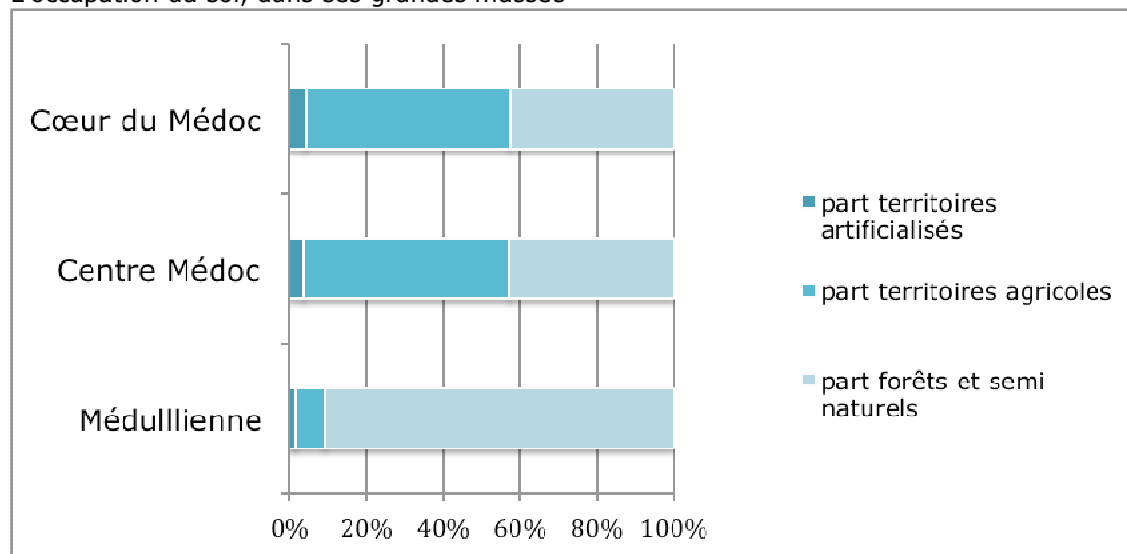
3/4 des besoins en main d'œuvre sont saisonniers ou à temps partiel (vente, tourisme, services, viticulture et agriculture)

Sur 4600 établissements sur le territoire du SCoT, voici la décomposition :



Les effectifs dominent dans les secteurs du commerce et des services et dans la fonction publique ; la troisième place est occupée par l'agriculture, sylviculture.

L'occupation du sol, dans ses grandes masses



224 000 déplacements par jour en Médoc.

Le principal motif de déplacement reste le travail, puis les achats, les études, et enfin l'accompagnement et les loisirs.

Par habitant et par jour	nbre de déplacements	distance moyenne parcourue	temps moyen quotidien
Médoc	4,13	48 km	71 mn
Sud Médoc	4,78	42 km	85 mn
Gironde	3,92	30 km	75 mn

	distance moyenne parcourue par déplacement	durée moyenne d'un déplacement
Médoc	11,6 km	17 mn
Sud Médoc	8,7 km	18 mn
Gironde	7,7 km	19 mn

La part de déplacements internes au Médoc atteint 80 % et seulement 49 % pour le territoire sud du Médoc (attractivité de l'agglomération centrale).

Références et documents proposés dans le cadre du marché (en cours de constitution courant mai 2012)

- Etude de préfiguration du Parc Naturel Régional en Médoc - 2012
- Rapport du Pays Médoc « Le Médoc, un territoire entre convoitise et réaffirmation d'un avenir maîtrisé » - 2012
- Charte du Médoc « projet de territoire » - 2002
- Schéma de déplacements mutualisé du Médoc
- PLH de EPCI

Pour mémoire, liste non exhaustive de schémas, plans et références utiles pour le SCoT

Habitat

- Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2008-2010, 7 fév.2008.
- Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) adopté en 2010.
- Schéma Départemental de l'Habitat Durable (SDHD) 2007-2011, adopté le 18 déc. 2006.
- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, adopté le 14 oct. 2011
- Plan départemental de l'habitat : en cours

Déplacements et infrastructures

- Schéma directeur d'accessibilité du réseau départemental Trans-Gironde.
- Plan Départemental des Transports Publics de Voyageurs, juin 2005.
- Plan Départemental de déplacement de proximité, juin 2006.
- Schéma départemental d'accessibilité des transports aux personnes handicapées (en cours d'élaboration).
- Schéma directeur des Pistes cyclables départementales révisé en 1996.
- Plan Départemental de Déplacement à Vélo (Conseil Général, en cours d'élaboration).
- Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).
- Livre blanc des mobilités en Gironde (Conseil Général 2012)
- Schéma directeur du réseau routier départemental.
- Carte des routes départementales par catégorie.
- Schéma numérique
- Aménagement numérique du territoire - Haut débit et téléphonie mobile, 2008.
- Livre blanc des services et usages numériques départemental, (en cours de réalisation)
- Enquêtes déplacements et enquêtes cordon 2009.

Développement économique

- Schéma départemental de développement commercial, adopté le 21 avril 2006.
- Schéma Départemental d'Urbanisme Commercial (SDUC), en cours.
- Schéma d'aménagement et de développement touristique départemental 2008-2013, adopté en déc. 2007.
- Programme pluri-annuel d'action en faveur des espaces naturels du département (2003).
- Charte forestière et agricole

Croissance urbaine

- Guide pour une croissance urbaine durable en Gironde, 2009.

Équipements scolaires, sportifs, culturels

- Document « Référentiel bâtiments durables ».
- Schéma départemental des équipements sportifs, élaboré en novembre 2006.
- Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP) 2005-2015, adopté en 2005.
- Schéma départemental des enseignements artistiques 2007-2017.
- Plan départemental prévisionnel d'investissement des collèges.

Paysages urbains et ruraux

- Atlas des paysages de la Gironde - Connaissance et valorisation des paysages de la Gironde (Folléa-Gautier - 1997), version actualisée 2012.
- Charte et Observatoire du Paysage.

Protection et Gestion des ressources environnementales

- Grands projets Espaces Naturels Sensibles Ile Nouvelle et Certes, Atlas départemental des ENS, mai 2010.
- Périmètres Natura 2000
- Schéma Régional d'Aménagement des forêts publiques (Plateau landais)
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole des forêts privées d'Aquitaine
- Schéma de Mise en Valeur de la Mer
- Plan Estuaire 2008-2013.
- Programme d'éducation à l'environnement.
 - Dispositif Club Environnement 33, 2008
 - Dispositif « Billets Courant Vert »
 - Dispositif « Grand public »
 - Dispositif « aides à l'ouverture au public des Espaces Naturels
- Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles et des Risques Technologiques
- Schéma Départemental des Carrières de Gironde
- SAGE nappes profondes de Gironde.
- SDAGE Adour-Garonne (2010 – 2015).
- Schémas Directeurs d'Assainissement des Communes.
- Charte pour la qualité de l'assainissement non collectif en Gironde (en cours de révision).
- Schéma départemental des énergies renouvelables (en cours d'élaboration).
- Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde à échéance 2016, adopté le 26 octobre 2007.
- Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de la Gironde, 2007.
- Plan de Réduction et d'élimination des Déchets Dangereux d'Aquitaine
- Schéma Directeur du Traitement des Vases Portuaires, Juin 2006.

Littoral

- GIP – démarche en cours de Stratégie d'organisation de l'espace
- DREAL – DTADD en cours

Solidarité

- Schéma Départemental des personnes âgées, adopté en 2008.
- Schéma départemental gérontologique.
 - Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, volet personnes âgées, 2009-2011.
 - Gironde Innovation Services Emploi Engagement (G.I.S.E.M.E.N.T).
- Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale des personnes adultes handicapées 2007-2011 en cours de renouvellement
- Programme Solidarité 2013 du Conseil Général.
- Plan départemental d'insertion 2007-2013, validé en décembre 2006.

Agenda 21

- Plan Climat-Energie Girondin, en cours.
- Livre Vert et Livre Blanc
- Agenda 21 de la Gironde, ActeII.